

Immobilier
Le Groupe VERSUS
inaugure son **nouveau siège à Lomé** P.4



Protection des
données personnelles
L'IPDCP et la HAAC
renforcent la capacité
des journalistes P.6



Récépissé
N° 0149 / 14 / 03 / 01 / HAAC

Prix: 250 Fcfa

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations
générales d'analyses et de publicité

N° 946 du 02 mars 2026

Frontière Maritime P.2



Le Togo Déterminé à Défendre ses Droits

Région des savanes
L'état d'urgence
sécuritaire de nouveau
prorogé par les députés P.3



Intégration régionale plus
inclusive et transparente
Le Parlement de la CEDEAO
se mobilise pour 2026 P.2



40^e Journée Nationale
du Sport
La quasi-totalité de la
ville de Kara dans la rue
pour célébrer l'événement P.5



Frontière Maritime

Le Togo Déterminé à Défendre ses Droits

La Commission nationale des frontières maritimes (CNFM) du Togo a tenu une conférence de presse à Lomé pour clarifier la position du pays face à la décision ghanéenne de recourir à l'arbitrage international. Le négociateur en chef togolais,

sessions de travail entre juin 2018 et décembre 2020. Les deux parties avaient réussi à s'entendre sur plusieurs aspects techniques, notamment le point de départ de la frontière maritime et l'identification de la ligne de base pertinente.



Dammipi Noupokou, a révélé que le litige maritime entre les deux pays porte sur la ligne de délimitation proposée, qui priverait le Togo d'un accès direct à la haute mer.

Les négociations bilatérales avaient pourtant connu des avancées notables, avec onze

Cependant, le blocage est survenu lors de l'application pratique des principes de délimitation. Le Ghana a décidé de saisir une juridiction arbitrale, ce qui a mis fin à la phase de dialogue. Le ministre de l'Administration territoriale, le Colonel Hodabalo Awaté, a

réagi avec mesure à cette initiative, affirmant que le Togo abordera cette nouvelle étape avec responsabilité et fermeté.

Le négociateur en chef a souligné que le Togo dispose d'analyses rigoureusement étayées pour défendre ses droits. La confidentialité reste nécessaire dans cette phase préparatoire de la procédure arbitrale. Lomé réaffirme son

aborder cette nouvelle phase avec détermination, avec l'objectif de garantir un accès pérenne à la haute mer, condition indispensable au développement des activités maritimes et portuaires nationales.

Le conflit maritime entre le Togo et le Ghana a des implications économiques importantes pour les deux

La coopération régionale et le développement partagé sont également des priorités pour le gouvernement togolais, qui entend renforcer les liens avec les pays de la sous-région.

Notons que le Togo et le Ghana partagent des liens historiques, humains et économiques étroits, et le gouvernement togolais réaffirme une fois encore son



attachement aux principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, et entend défendre fermement ses droits tout en respectant le cadre juridique international.

Cette procédure arbitrale marque un tournant dans le règlement de ce différend qui dure depuis près de huit ans. Les autorités togolaises

pays, notamment en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles. Le Togo entend défendre ses droits et intérêts dans cette affaire, tout en préservant les liens historiques et économiques avec le Ghana.

Le Togo reste attaché aux principes du droit international et à la souveraineté des États.

engagement en faveur du règlement pacifique des différends. Ainsi la résolution de ce conflit est importante pour la stabilité et la sécurité de la région, et le Togo est prêt à travailler avec le Ghana et les autres pays pour trouver une solution pacifique et durable.

Agbé

Intégration régionale plus inclusive et transparente

Le Parlement de la CEDEAO se mobilise pour 2026

La première session extraordinaire du Parlement de la CEDEAO s'est achevée vendredi à Abuja, au Nigeria, après cinq jours de travaux intenses. Les parlementaires ouest-africains ont adopté le programme d'activités 2026 et ont participé à un séminaire stratégique sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

La Présidente du Parlement, Hadja Mémounatou Ibrahima, a appelé à une intégration régionale "plus inclusive, plus transparente et plus résiliente". Elle a souligné que la mise en œuvre de la ZLECAF nécessite une approche progressive et concertée, prenant en compte les défis et les opportunités

pour les États membres.

Les parlementaires ont identifié les principaux défis liés à la ZLECAF, notamment la persistance des barrières non tarifaires, la lenteur dans l'harmonisation des cadres juridiques, les insuffisances infrastructurelles et les risques d'exclusion des femmes, des jeunes et des acteurs du commerce informel.

Le programme d'activités 2026 du Parlement s'articule autour de quatre axes majeurs : participation citoyenne, renforcement institutionnel, paix et gouvernance, et facilitation. La Présidente a souligné que ce programme vise à construire un Parlement orienté vers le citoyen et à promouvoir l'intégration



économique et sociale de la région.

Face aux crises et aux défis régionaux, la Présidente a mis en garde contre toute tentation de repli et a appelé le Parlement à amplifier sa voix en tant que "gardien vigilant de la démocratie et de la bonne gouvernance" et catalyseur de l'intégration économique et sociale.

La session a pris fin sur une note d'engagement renouvelé, avec l'ambition affichée de faire



du contrôle parlementaire un levier stratégique au service des

peuples ouest-africains.

Patrick



Région des savanes

L'état d'urgence sécuritaire de nouveau prorogé par les députés

L'Assemblée nationale a adopté, à une large majorité, le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes pour une durée de 12 mois, à compter du 13 mars 2026. Cette décision a été prise lors d'une séance plénière présidée par Son Excellence Professeur Komi Selom Klassou, Président de l'Assemblée nationale. Le ministre de l'Administration territoriale, Col. Hodabalo Awate, a souligné que la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire traduit le choix de la majorité Union pour la République (UNIR) a soutenu que la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire s'impose comme une réponse lucide durable de groupes armés dans certaines zones du nord. Le Président de l'Assemblée nationale a salué ce vote et a souligné qu'il s'agit de l'intégrité du territoire. La prorogation de l'état d'urgence sécuritaire vise à renforcer les capacités opérationnelles des forces de



Le groupe parlementaire face à une menace terroriste persistante et évolutive. Les députés ont souligné que les différentes prorogations ont constitué un véritable rempart ayant permis de contenir les incursions et d'empêcher toute tentative d'implantation d'un acte majeur de responsabilité nationale. Il a rappelé que cette décision traduit le soutien constant de la représentation nationale au gouvernement pour protéger les populations et préserver la défense et de sécurité, à mieux protéger les paisibles citoyens et à sauvegarder leurs biens. Le gouvernement a exprimé sa profonde reconnaissance à l'Assemblée nationale pour son soutien.

Elom

Première session extraordinaire de l'année 2026

Sept projets de loi au cœur des travaux à l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a ouvert sa première session extraordinaire de l'année 2026 ce mardi 24 février, à la demande du Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. Cette session intervient dans un contexte national et international marqué par des défis sécuritaires, économiques et environnementaux majeurs. Sept projets de loi sont à l'ordre du jour, notamment la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la réglementation de la microfinance. Les députés examineront également des textes relatifs à la gouvernance économique, à l'inclusion financière et à la protection de l'environnement. Le Président de l'Assemblée nationale a appelé les députés à travailler avec diligence et détermination pour adopter ces projets de loi avant l'ouverture de la première session ordinaire de l'année, prévue pour le premier mardi du mois d'avril. « Les défis sont nombreux, mais grâce à notre détermination commune, nous saurons répondre aux attentes de notre peuple et honorer la confiance qu'il place en nous », a-t-il ajouté. Les travaux en commissions pour l'étude au fond des sept projets de loi commencent dès ce mercredi, avec pour objectif de les adopter en plénière avant la fin de la session. Cette session extraordinaire marque une étape importante de l'activité parlementaire togolaise, qui vise à renforcer la stabilité et la prospérité du pays.

Elom

Environnement :

Le gouvernement recadre les maires du Grand Lomé sur les enjeux

L'Assemblée nationale a ouvert sa première session extraordinaire de l'année 2026 ce mardi 24 février, à la demande du Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. Cette session intervient dans un contexte national et international marqué par des défis sécuritaires, économiques et environnementaux majeurs. Sept projets de loi sont à l'ordre du jour, notamment la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la réglementation de la microfinance. Les députés examineront également des textes relatifs à la gouvernance économique, à l'inclusion financière et à la protection de l'environnement. Le Président de l'Assemblée nationale a appelé les députés à travailler avec diligence et détermination pour adopter ces projets de loi avant l'ouverture de la première session ordinaire de l'année, prévue pour le premier mardi du mois d'avril. « Les défis sont nombreux, mais grâce à notre détermination commune, nous saurons répondre aux attentes de notre peuple et honorer la confiance qu'il place en nous », a-t-il ajouté. Les travaux en commissions pour l'étude au fond des sept projets de loi commencent dès ce mercredi, avec pour objectif de les adopter en plénière avant la fin de la session. Cette session extraordinaire marque une étape importante de l'activité parlementaire togolaise, qui vise à renforcer la stabilité et la prospérité du pays.

Elom

Immobilier

Le Groupe VERSUS inaugure son nouveau siège à Lomé

Le Groupe VERSUS a officiellement inauguré le vendredi 27 février 2026, son siège social, situé au 134 Rue TOT Avédji - Limousine, à Lomé. Cet événement marque un tournant historique dans le paysage économique togolais, car le Groupe VERSUS centralise désormais l'ensemble de ses filiales, notamment BEL'HABITAT, FRACTALES ARCHITECTS, NOVA TRADE, pour offrir une réactivité sans précédent aux investisseurs.

Face aux défis de l'insécurité foncière et des projets immobiliers inaboutis, le Groupe VERSUS lance deux solutions majeures : « GO HOME » et «

une livraison record en 4 mois.

Pour une transparence totale, le Groupe VERSUS lance également deux offres majeures : « GO HOME » et « RETURN HOME », destinées à la diaspora africaine. Ces solutions visent à protéger les investissements des clients contre l'insécurité foncière et les indécidités, en offrant un titre foncier sécurisé, une architecture raffinée et un délai de construction maîtrisé de 4 mois, à un coût abordable.

Tout en saluant l'amélioration constante du climat des affaires au Togo, il a exprimé sa reconnaissance au Président du Conseil, Faure Essozimna



RETURN HOME ». Ces offres visent à sécuriser l'investissement immobilier de la diaspora et des résidents locaux, en garantissant une construction sécurisée par un titre foncier avec

GNASSINGBÉ, pour son engagement en faveur de la paix et de la sécurité au Togo, qui permet aux opérateurs économiques de bâtir et de prospérer. C'est également le lieu

pour lui de remercier les partenaires et les bonnes volontés qui soutiennent le déploiement de BEL'HABITAT au Togo et en Afrique, ainsi que ses équipes pour leur expertise et leur sens des responsabilités.

Il a souligné par la suite que cet immeuble est plus qu'un simple bâtiment, c'est un symbole de l'engagement du groupe à offrir des solutions immobilières simplifiées et réactives à ses clients et partenaires.

Pour lui, l'immeuble VERSUS est un carrefour d'expertises où les équipes de BEL'HABITAT, FRACTALES ARCHITECTS, NOVA TRADE, NOVA AUTO, GLOBAL ELITE, TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLES, ainsi que BRICK & BLOCS,

peuvent se réunir pour offrir des solutions intégrées et efficaces. De façon général, le Groupe VERSUS est une holding diversifiée qui pilote un écosystème leader dans les secteurs de l'architecture, de la construction, de la mobilité et de négociation.

Présent au Togo et en Côte d'Ivoire, la filiale BEL'HABITAT s'impose aujourd'hui comme la référence de la promotion immobilière durable en Afrique.

La Rédaction



Lancement du Making Trade Work for Women au Togo

Un pas vers l'autonomisation des femmes commerçantes

Le projet Making Trade Work for Women (MTWW) a été officiellement lancé au Togo, dans le cadre d'une initiative visant à renforcer l'entrepreneuriat féminin et à soutenir le développement du commerce transfrontalier en Afrique de l'Ouest. L'événement, qui s'est tenu à Lomé, a réuni des représentants du ministère du Commerce, des partenaires institutionnels et des organisations de femmes commerçantes.

Le projet MTWW, mis en œuvre par le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) et TradeMark Africa (TMA), avec le soutien financier d'Affaires mondiales Canada (AMC), vise à lever les barrières qui entravent l'accès des femmes au commerce transfrontalier. En effet, les femmes représentent une part importante des acteurs du commerce en Afrique de l'Ouest, mais elles sont souvent



confrontées à des défis tels que l'accès limité aux financements, l'intégration difficile dans les réseaux d'affaires formels et les conditions de sécurité précaires.

Le lancement du projet au Togo marque un pas important

vers l'autonomisation des femmes commerçantes et la promotion de l'économie régionale. Les partenaires du projet ont souligné l'importance de prendre en compte les réalités et les défis quotidiens des

femmes commerçantes pour adapter les stratégies d'intervention et renforcer l'impact du projet.

Le projet MTWW sera mis en œuvre dans six pays de la région, dont le Bénin, le Burkina Faso, la

Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo, et devrait contribuer à améliorer les conditions de vie des femmes commerçantes et à promouvoir le développement économique régional.

Elom

40è Journée Nationale du Sport

La quasi-totalité de la ville de Kara dans la rue pour célébrer l'événement

La ville de Kara a accueilli la 40e édition de la Journée Nationale du Sport, qui a rassemblé plus de 30 000 personnes. Les participants ont pris part à une séance de footing, suivie d'exercices physiques collectifs et coordonnés, avant de



personnes de toutes les couches sociales. L'événement, placé sous le signe de la paix, de la santé et du vivre-ensemble, a été marqué par une mobilisation historique. clôturer par des étirements et des exercices de relaxation. L'événement a également été l'occasion de sensibiliser les populations sur des thèmes



importants tels que les comportements addictifs et la prévention des maladies. Le ministre délégué chargé de la Jeunesse et des Sports, M. Abdul-Fahd Fofana, a salué l'implication des populations et a exhorté la jeunesse à maintenir cette dynamique pour atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de santé, de paix et de mieux-être. La cérémonie a également été marquée par la présence de nombreuses autorités administratives, militaires, civiles, religieuses et traditionnelles, qui ont souligné l'importance de l'événement pour la promotion de la cohésion sociale et de la santé publique. Cette 40e édition de la Journée Nationale du Sport à Kara a été un succès, grâce à la mobilisation exceptionnelle des populations et à l'engagement des autorités pour promouvoir la paix, la santé et le vivre-ensemble.

Dieudonné

Prière pour la paix et la sécurité au Togo

Les oulémas de la région des Savanes jouent leur partition

Les oulémas de la région des Savanes se sont réunis à la mosquée centrale de Dapaong, samedi 28 février 2026, pour une prière collective en faveur de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale au Togo. Cette Affoh Atcha-Dédji, a rassemblé les autorités administratives locales, traditionnelles et sécuritaires, ainsi que les fidèles musulmans. Au cours de la prière, les responsables musulmans ont



cérémonie religieuse, initiée par le Gouverneur de la région, imploré la grâce, la miséricorde et la protection d'Allah sur la

région des Savanes et sur l'ensemble du territoire national. Les invocations ont également porté sur le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, ses forces de défense et de sécurité engagées dans la lutte contre l'extrémisme violent et la menace terroriste. Le président de l'Union



collaborateurs, ainsi que les

faveur de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale au Togo, et de soutenir les efforts du gouvernement pour lutter contre la menace terroriste.

Kodjovi

Nouvelle Opinion

Récépissé
N° 0149 /14/ 03/ 01/ HAAC
Siège: Agbalépédogan

Directeur de publication:

El Hadj TCHAGNAO
Arimiyao
Cel: 91 36 37 55

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs:

Tchagnao El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao
Stanislas

Mise en page

Benjamin Tchabi

Imprimerie

Yanidel print,
Tokoin Doumasséssé

Tirage:

2000 exemplaires



Protection des données personnelles

L'IPDCP et la HAAC renforcent la capacité des journalistes

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a organisé, en partenariat avec la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), une séance de formation à l'intention des professionnels des médias de la Région Maritime et du Grand Lomé. Cette rencontre, qui a eu lieu du 23 au 26 février dernier à Notsè, a rassemblé un très grand nombre des journalistes de la région maritime.

L'objectif de cette formation est de renforcer la compréhension du cadre juridique national sur la protection des données et d'accompagner les journalistes vers des pratiques responsables et conformes à la loi. Awui Talla Hervé, Conseiller technique du

Président de l'IPDCP, a souligné que les médias jouent un rôle crucial au-delà du simple relais d'informations, car ils manipulent quotidiennement des données personnelles sensibles.

Les participants ont été sensibilisés sur les responsabilités des journalistes dans la construction d'une culture de protection des données. Ils doivent assumer trois rôles majeurs : éducateurs, vigies et modèles d'exemplarité. En tant qu'éducateurs, ils ont la capacité de sensibiliser le public sur les risques du numérique et de prévenir les arnaques, les usurpations d'identité, les cyberviolences et les dérives. En tant que vigies, ils mettent en lumière les dérives, les abus et les violations qui mettent en péril



les droits des personnes. Enfin, en tant que modèles d'exemplarité, ils doivent respecter les principes essentiels tels que le floutage des mineurs et des victimes, l'anonymisation des témoignages sensibles, la vérification des consentements et autorisations.

La HAAC, représentée par YAO Abarim, Directeur de

Cabinet du Président, a également souligné l'importance de former les médias au cadre juridique de la protection des données et a renforcé la nécessité d'une collaboration étroite avec le secteur médiatique pour la diffusion des lois en vigueur.

Les sessions de formation ont eu lieu à Notsè se poursuivront à Atakpamé et Kara pour les régions des plateaux et du Nord.

Notons que l'IPDCP a été instituée pour veiller à ce que toute collecte, tout traitement et toute diffusion de données personnelles se fassent dans le strict respect de la loi. Elle a pour mission de protéger les libertés et les droits fondamentaux des citoyens, notamment leur vie privée, face aux enjeux croissants d'un numérique en constante mutation.

Agbé

La culture togolaise en perte de vitesse

Retour sur les revendications de la FTM

La Fédération Togolaise de Musique (FTM) a présenté ses principales revendications et propositions pour améliorer les conditions de travail et de création des artistes et professionnels de la musique togolaise. Lors d'une rencontre avec les artistes le mardi 23 février 2026 à Lomé, le Secrétaire

Culturelle (FNPC) qui n'a plus existé depuis trois ans. Ce qui pour la FTM, prive le secteur culturel d'un appui financier vital. La fédération réclame ainsi l'opérationnalisation immédiate du FNPC et la clarification de la situation sur les trois dernières années.

Egalement la FTM rappelle

La réforme de la loi relative aux droits d'auteur et droits voisins est également une priorité pour la FTM, qui estime que la loi actuelle, en vigueur depuis 1991, n'est plus adaptée aux réalités actuelles de la création et de la diffusion des œuvres.

Les priorités de la FTM, c'est aussi la reconnaissance du métier d'artiste comme une activité

professionnelle à part entière et la mise en place de mécanismes de protection sociale adaptés au secteur culturel, car la majorité des artistes et professionnels de la musique exercent leur métier sans protection sociale, sans reconnaissance formelle de leur statut et dans une grande précarité.

Enfin, la FTM propose l'instauration d'un cadre permanent le dialogue et la

concertation entre les autorités publiques et les organisations professionnelles pour améliorer la gouvernance du secteur culturel. La fédération estime qu'il est temps que les autorités publiques prennent en compte les revendications du secteur culturel et travaillent à la mise en place de politiques efficaces pour soutenir la création et la diffusion de la musique togolaise.

Junior



Général de la FTM a exposé les principaux points de mécontentement du secteur culturel.

Dans le but d'amener les artistes à exercer leur métier dans de meilleures conditions, la FTM dénonce l'inactivité du Fonds National de la Promotion

que la directive N°07/2023/CM/UEMOA du 22 septembre 2023 impose aux États membres la mise en place d'un mécanisme de rémunération pour copie privée, mais aucune disposition législative ou réglementaire n'a été adoptée au Togo pour rendre ce dispositif effectif.



Ramadan 2026

La Fondation Mohammed VI au chevet des musulmans du Togo

Le geste est devenu un rendez-vous spirituel autant qu'un acte social majeur. À l'occasion du Ramadan 2026, la Fondation Mohammed VI des Ouléma africains, section Togo, a une nouvelle fois matérialisé

Muhammad (paix et salut sur lui). (...) Allah le Très-Haut nous exhorte à l'entraide dans les bonnes œuvres et dans tout ce qui nourrit la piété », a-t-il précisé. Dans un développement, il a rappelé

pas son action à l'assistance alimentaire. « Nous intervenons également dans l'éducation, la santé, l'environnement et l'assistance aux personnes vulnérables », a souligné le président, évoquant

et chaque année, cette assistance est renouvelée avec le même engagement et la même ferveur », a-t-il ajouté, exprimant sa gratitude envers les partenaires mobilisés.

Au nom des bénéficiaires, madame Mahamadou Bello-Adjara a livré un message chargé d'émotion. « Nous n'avons qu'un seul mot à adresser au donateur : merci, infiniment merci, du fond du cœur », a déclaré madame au nom des bénéficiaires. Elle a souligné que cette générosité, renouvelée d'année en année, soulage de nombreuses familles, notamment les femmes qui portent souvent la charge quotidienne du foyer. Implorant pour le bienfaiteur « une santé robuste, une longue vie » et la récompense divine, elle a exprimé le souhait que ces actions se poursuivent durablement.

La Fondation Mohammed VI des Ouléma africains à travers cette 37e édition confirme son rôle stratégique dans la consolidation du vivre-

ensemble et la promotion d'un islam de paix, d'équilibre et de solidarité au Togo. Une action qui, au-delà du Ramadan, inscrit la fraternité au cœur du développement humain.

La Fondation Mohammed VI des Ouléma africains, section Togo, entend élargir son champ d'intervention bien au-delà de l'assistance ponctuelle, en déployant des actions structurantes dans les secteurs du développement communautaire et de la protection de l'environnement à l'intérieur du pays. L'ambition est d'accompagner durablement les populations, notamment les plus vulnérables, à travers des initiatives à fort impact social, économique et écologique. Il s'agira, entre autres, de soutenir des projets locaux, de promouvoir l'éducation aux valeurs civiques et environnementales, et de contribuer à la préservation des écosystèmes fragilisés.

Dieudonné



l'idéal d'entraide prôné par l'islam. Samedi 28 février, l'institution a procédé à la remise de kits alimentaires et d'exemplaires du Saint Coran à plus de 150 fidèles musulmans, dans le cadre de sa 7e édition de solidarité.

Inscrite dans la continuité d'une tradition désormais solidement établie, cette action

que le Ramadan ne saurait se réduire à une simple abstinence alimentaire. « Le jeûne ne consiste pas uniquement à s'abstenir de manger durant la journée, il implique également de veiller à une alimentation décente au moment de la rupture, et surtout à partager avec les plus démunis », a souligné le président. Pour lui, la solidarité constitue l'essence

notamment des initiatives menées dans la partie septentrionale du pays. « Nous en sommes à la 37e édition (...)



caritative s'impose comme un pilier du Ramadan au Togo. Riz (25Kg), huile (5 litres), tomates et Coran composent les dons distribués. Au-delà de leur valeur matérielle, ces présents incarnent un message puissant : celui de la fraternité agissante et du partage responsable en période de jeûne.

Le président de la section togolaise, Mamadou Abdoubatchi, a tenu à replacer l'initiative dans son ancrage spirituel. « Nous rendons grâce à Allah et implorons Ses bénédictions sur le Prophète

même du mois béni, une exigence morale autant qu'un impératif religieux. Mamadou Abdoubatchi a mis en exergue aussi la dimension diplomatique et continentale de l'engagement. « Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc a souhaité étendre son soutien, non seulement au Togo ou aux musulmans togolais, mais à l'ensemble du continent africain », a-t-il déclaré, insistant sur la profondeur des relations entre le Royaume du Maroc et le Togo. Présente dans 54 pays africains, la Fondation ne limite

Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)



**En un click, payez
votre TVM par**



**sur l'application OTR TVM
disponible sur Playstore**



8201

**POUR TOUTES
INFORMATIONS**

Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg